

Institut d'Etudes Judiciaires

Université MONTESQUIEU Bordeaux IV

EXAMEN D'ENTREE AU C.R.F.P.A Session 2009

Mercredi 16 septembre 09

Mlle V. PELTIER

Droit Pénal général et spécial

Durée de l'épreuve 3 heures

Cas pratique

Monsieur X est le gérant de deux sociétés : la SARL A et la SNC B. Afin de faire économiser de l'argent à sa SARL, il s'est entendu avec Monsieur W, le comptable de la SNC B : celui-ci vient travailler une semaine par mois à la SARL A, alors qu'il n'est salarié que de la SNC B et que son contrat précise bien qu'il y est employé à temps complet quatre semaines par mois. Comme Monsieur W n'a pas le permis de conduire, c'est Madame X, l'épouse de Monsieur X, qui le conduit à la SARL A.

Monsieur W a ainsi travaillé pour la SARL A du 1^{er} mars 2007 au 31 octobre 2008 jusqu'à ce qu'une lettre anonyme faisant état de la situation parvienne au Procureur de la République, qui a immédiatement fait diligenter une enquête. Après avoir été interrogé par les policiers, Monsieur X a pris la fuite et n'a pour l'instant pas été retrouvé. Monsieur W et Madame A ont été interpellés. Tous deux clament leur innocence.

Vous établirez les éventuelles responsabilités pénales susceptibles d'être engagées et indiquerez les peines encourues, sachant que Monsieur X a été condamné à 30 000 euros d'amende (dont il s'est déjà acquitté) et à 3 mois d'emprisonnement assortis d'un sursis simple pour avoir participé à une vaste opération d'escroquerie montée par une dizaine de personnes, par décision devenue définitive le 5 septembre 2005.